

La validité juridique des testaments numériques et des héritages numériques



De nos jours, avec l'avancée rapide de la technologie et la numérisation croissante de nos vies, de nombreuses questions juridiques émergent quant à la validité des testaments numériques et des héritages numériques en France.

Pour la résolution de vos problèmes relatifs de succession, nos avocats sont disposés à vous aider.

Téléphonez-nous au : 01 43 37 75 63 ou remplissez le **formulaire** en cliquant sur le lien

Alors que les testaments traditionnels sont généralement rédigés sur papier et conservés physiquement, de plus en plus de personnes optent pour des testaments numériques, rédigés et stockés sous forme électronique.

De même, les biens numériques tels que les comptes en ligne, les médias numériques et les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des individus. Par conséquent, il est essentiel de comprendre la validité juridique de ces testaments et héritages numériques en France.

La validité juridique des testaments numériques en France repose sur plusieurs principes fondamentaux. Tout d'abord, il est important de souligner que le Code civil français reconnaît la liberté de forme pour la rédaction d'un testament.

Cela signifie que le testament peut être valide, qu'il soit rédigé sur papier ou sous forme électronique. Cependant, il est crucial de respecter certaines conditions pour assurer la validité du testament numérique.

Par exemple, le testateur doit être en pleine capacité mentale au moment de la rédaction du testament et il doit exprimer clairement sa volonté de transmettre ses biens à des bénéficiaires spécifiques.

Une décision de la Cour d'appel de Montpellier, rendue le 6 juillet 2023 (n° 19/03353), illustre l'importance de la capacité mentale du testateur au moment de la rédaction du testament. Dans cette affaire, la cour a annulé un testament olographe en raison de l'insanité d'esprit du testateur, caractérisée par des troubles cognitifs et une emprise exercée par le légataire, condamné pour abus de faiblesse. (1)

De plus, le testament numérique doit être signé électroniquement par le testateur, conformément aux dispositions du Code civil sur la signature électronique.

En ce qui concerne les héritages numériques, la situation est plus complexe. Les héritages numériques comprennent les biens numériques tels que les comptes de messagerie, les comptes bancaires en ligne, les médias numériques et les réseaux

sociaux.

Contrairement aux biens physiques, ces biens numériques sont souvent protégés par des mots de passe et des politiques de confidentialité strictes. Par conséquent, l'accès à ces biens après le décès d'une personne soulève des questions juridiques complexes.

En France, la loi pour une République numérique, promulguée en 2016, a introduit des dispositions spécifiques pour réglementer l'accès aux héritages numériques. Selon cette loi, les utilisateurs peuvent désigner un "héritier numérique" qui aura accès à leurs comptes numériques après leur décès. (1)

Cependant, il est important de noter que ces dispositions ne s'appliquent qu'aux plateformes volontaires qui ont mis en place des procédures spécifiques pour la gestion des héritages numériques.

La validité juridique des testaments numériques et des héritages numériques en France est un sujet complexe et en constante évolution.

I. Les Testaments Numériques

A. Définition des testaments numériques et leur pertinence dans le monde moderne.

Les testaments numériques, également connus sous le nom de testaments électroniques, sont des documents testamentaires créés et stockés sous forme électronique. Ils visent à exprimer les souhaits d'une personne quant à la distribution de ses biens après son décès, tout en utilisant des moyens numériques pour les rédiger, les stocker et les transmettre.

Dans le monde moderne, l'émergence des testaments numériques est le reflet de la dématérialisation croissante des aspects de notre vie, y compris les questions juridiques et

successorales. Avec une grande partie de nos informations et possessions stockées en ligne, il devient de plus en plus pertinent d'envisager la rédaction de testaments numériques pour garantir la transmission correcte des biens et des données numériques après notre décès.

La pertinence des testaments numériques dans le monde moderne réside dans leur capacité à offrir une flexibilité accrue et une accessibilité améliorée par rapport aux testaments traditionnels.

Les testaments numériques permettent souvent une mise à jour plus facile et rapide des dispositions testamentaires, ainsi qu'une conservation sécurisée des informations numériques importantes pour les héritiers. Cependant, la validité juridique des testaments numériques soulève des questions complexes en raison de la nécessité de garantir l'authenticité, l'intégrité et la volonté réelle du testateur.

En France, bien que les testaments numériques ne soient pas encore pleinement réglementés, leur reconnaissance et leur validité peuvent dépendre de divers facteurs, tels que l'identification du testateur, la preuve de sa volonté claire et libre de toute pression, et la sécurisation adéquate du document.

Ainsi, les testaments numériques offrent une alternative moderne aux testaments papier traditionnels, mais leur validité juridique nécessite une attention particulière pour s'assurer qu'ils respectent les exigences légales et les normes de sécurité nécessaires pour protéger les droits des parties concernées.

La loi pour une République numérique de 2016 a instauré un cadre juridique initial sur la gestion des données personnelles après le décès. Elle autorise chaque individu à établir des directives précises concernant la conservation et la transmission de ses données personnelles post-mortem. À

défaut de telles instructions, ce sont les héritiers qui peuvent faire valoir certains droits sur ces données. (2)

B. Analyse des lois françaises actuelles concernant la validité des testaments numériques.

En France, la validité des testaments numériques est régie par le Code civil, qui reconnaît la liberté de forme pour la rédaction d'un testament. Cela signifie que les testaments peuvent être rédigés sur support électronique, tels que les documents numériques ou les e-mails, et ils sont considérés comme valides s'ils respectent certaines conditions.

Tout d'abord, le testateur doit être en pleine capacité mentale au moment de la rédaction du testament. Cela signifie qu'il doit être capable de comprendre la portée de ses actes et de prendre des décisions en toute lucidité.

De plus, le testateur doit clairement exprimer sa volonté de transmettre ses biens à des bénéficiaires spécifiques. Il est donc important d'être précis et sans équivoque dans la rédaction du testament numérique.

En ce qui concerne la signature du testament numérique, le Code civil permet l'utilisation de la signature électronique pour attester de la validité du document. La signature électronique est définie par le Code civil comme "l'ensemble des données attachées, associées ou logiquement liées à d'autres données électroniques, utilisées par le signataire pour signer".

Les juges ont dans certains arrêts autorisés la signature électronique via certains services. La Cour d'appel de Paris, le 25 mai 2023 a confirmé la validité d'une signature électronique apposée via le service DocuSign, en l'absence d'éléments remettant en cause la fiabilité du procédé utilisé.

(3)

Toutefois, ce principe de fiabilité est respecté strictement par les juges. Dans l'affaire du 29 mai 2024, la Cour d'appel de Riom a estimé que, en l'absence de certificat qualifié, la signature électronique ne bénéficiait pas de la présomption de fiabilité. Il incombait donc à l'appelante de prouver la fiabilité du procédé utilisé. (4)

Ainsi, la signature électronique peut prendre différentes formes, comme un mot de passe, un code PIN, une empreinte digitale ou une signature numérique. Cependant, il convient de noter que la validité des testaments numériques peut être contestée en cas de litige.

Par exemple, si des doutes subsistent quant à la capacité mentale du testateur au moment de la rédaction du testament ou si la validité de la signature électronique est remise en question, il est possible que le tribunal examine attentivement les circonstances entourant le testament numérique et prenne une décision en conséquence.

En outre, il est important de souligner que les règles concernant les testaments numériques peuvent varier en fonction des pays.

Il est donc recommandé de consulter un professionnel du droit spécialisé en droit des successions pour obtenir des conseils juridiques spécifiques à votre situation. En conclusion, les lois françaises reconnaissent la validité des testaments numériques, à condition qu'ils respectent les conditions énoncées par le Code civil.

Cependant, il est essentiel de prendre en compte les spécificités de chaque situation et de consulter un expert en droit des successions pour s'assurer de la validité juridique d'un testament numérique.

Enfin, il reste important de préciser que le Conseil d'État, dans sa décision du 7 juin 2017 (n° 399446), a établi que les héritiers ne peuvent pas exercer les droits d'accès aux

données personnelles du défunt simplement en tant qu'ayants droit. Le droit d'accès est strictement personnel et ne se transmet pas automatiquement après la mort. Toutefois, une exception existe si les héritiers engagent une action en réparation liée au décès ; ils peuvent alors accéder aux données nécessaires à cette procédure. Cette décision limite donc l'accès aux données post-mortem aux seuls cas justifiés par une action judiciaire.(6)

C. Conditions requises pour qu'un testament numérique soit considéré comme valide en France.

Pour qu'un testament numérique soit considéré comme valide en France, plusieurs conditions doivent généralement être remplies. Voici quelques-unes des conditions requises pour qu'un testament numérique soit considéré comme valide en France :

1. Identification du Testateur : Le testament numérique doit clairement identifier le testateur, la personne qui rédige le testament et exprime sa volonté quant à la distribution de ses biens après son décès. Une identification précise du testateur est essentielle pour garantir l'authenticité du testament.
2. Manifestation de la Volonté : Le testament numérique doit clairement exprimer la volonté du testateur en ce qui concerne la répartition de ses biens. La volonté du testateur doit être formulée de manière non ambiguë, sans équivoque, et doit refléter ses souhaits de manière précise.
3. Absence de Pression : Il est crucial que le testateur rédige le testament numérique de manière libre et sans pression extérieure. Tout élément de coercition, de manipulation ou d'influence indue peut remettre en question la validité du testament.
4. Forme et Contenu : Le testament numérique doit respecter

les formes légales requises. Il doit être rédigé dans un format électronique approprié, être daté et signé électroniquement par le testateur. De plus, le contenu du testament doit être complet et détaillé, incluant une liste précise des biens à transmettre et des bénéficiaires désignés.

5. Sécurisation du Document : Il est crucial de garantir la sécurité et l'intégrité du testament numérique pour éviter toute altération ou manipulation ultérieure. Des mesures de sécurité adéquates doivent être prises pour protéger le document contre toute falsification ou accès non autorisé.
6. Signature électronique : Le testament numérique doit être signé électroniquement par le testateur. La signature électronique est définie par le Code civil comme "l'ensemble des données attachées, associées ou logiquement liées à d'autres données électroniques, utilisées par le signataire pour signer".

En respectant ces conditions et en veillant à ce que le testament numérique soit rédigé conformément aux exigences légales en vigueur, il est plus probable que le testament soit considéré comme valide en France.

II. Les Héritages Numériques

A. Explication des héritages numériques et de leur gestion après le décès du titulaire.

Un héritage numérique fait référence à l'ensemble des biens et des données numériques qu'une personne laisse derrière elle après son décès. Il peut s'agir de comptes en ligne, de fichiers numériques, de médias sociaux, de courriels, de photos, de vidéos et d'autres éléments numériques qui ont une valeur sentimentale, financière ou juridique. La gestion d'un

héritage numérique après le décès du titulaire peut être complexe et soulève plusieurs questions juridiques et pratiques.

Voici quelques éléments à prendre en compte :

1. Identification des actifs numériques : Il est important de dresser une liste complète des comptes en ligne, des appareils électroniques et des fichiers numériques que le défunt possédait. Cela peut inclure les médias sociaux, les comptes de messagerie, les comptes bancaires en ligne, les plateformes de streaming, les services de stockage en ligne, etc.
2. Accès aux comptes : Pour gérer les héritages numériques, il est essentiel d'avoir accès aux comptes en ligne du défunt. Il peut être nécessaire de fournir des documents légaux, tels qu'un certificat de décès, pour obtenir l'accès à certains comptes. Certaines plateformes offrent également des procédures spécifiques pour gérer les comptes d'une personne décédée.
3. Désignation d'un exécuteur numérique : Il peut être utile de désigner une personne de confiance comme exécuteur numérique dans votre testament ou dans un document spécifique. Cette personne sera chargée de gérer vos actifs numériques après votre décès, en respectant vos souhaits et en se conformant aux règles et politiques des différentes plateformes.
4. Transfert ou suppression des comptes : En fonction de vos souhaits et des politiques des différentes plateformes, il peut être nécessaire de transférer les comptes à un bénéficiaire désigné ou de les supprimer. Certains services offrent également la possibilité de conserver les comptes en tant que mémorial ou de les fermer définitivement.
5. Protection des données sensibles : Il est important de prendre des mesures pour protéger les données sensibles du défunt, telles que les informations financières ou

les informations personnelles. Cela peut inclure la suppression des données, le changement des mots de passe ou le transfert des informations à des bénéficiaires désignés. Il convient de noter que les lois et les politiques concernant les héritages numériques varient d'un pays à l'autre.

La gestion des héritages numériques après le décès d'une personne peut être complexe. Il est important de dresser une liste des actifs numériques, d'obtenir l'accès aux comptes en ligne, de désigner un exécuteur numérique et de prendre des mesures pour protéger les données sensibles.

B. Présentation des dispositions légales en France régissant la transmission des données numériques.

En France, la question de la transmission des héritages numériques est devenue de plus en plus pertinente avec la numérisation croissante de nos vies. Les données numériques telles que les comptes en ligne, les médias sociaux, les documents stockés sur le cloud et autres actifs numériques peuvent avoir une grande valeur sentimentale et financière pour les héritiers. Afin de régir la transmission de ces héritages numériques, la France a mis en place des dispositions légales spécifiques :

1. Loi pour une République Numérique (2016) : Cette loi a introduit des dispositions relatives à la gestion des données numériques après le décès d'une personne en France. Elle permet aux utilisateurs de services en ligne de désigner une personne de confiance chargée de gérer leurs données après leur décès.
2. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Le RGPD, en vigueur dans l'Union européenne, inclut des dispositions sur la protection des données personnelles, y compris après le décès de l'individu. Les héritiers

peuvent avoir des droits spécifiques concernant les données personnelles du défunt. (2)

3. Legs Numérique : La notion de “legs numérique” est émergente et vise à reconnaître les actifs numériques comme faisant partie de la succession. Il peut être judicieux d’inclure des dispositions spécifiques concernant la gestion et la transmission des actifs numériques dans un testament.
4. Politiques des Fournisseurs de Services en Ligne : Certains fournisseurs de services en ligne ont des politiques spécifiques concernant la gestion des comptes après le décès de l'utilisateur. Il est important de connaître ces politiques et de prendre des mesures pour faciliter la transmission des données numériques.

En résumé, la France a mis en place des cadres juridiques et des dispositions visant à régir la transmission des héritages numériques. Il est recommandé aux individus de planifier la gestion de leurs données numériques après leur décès en prenant en compte ces aspects légaux et en communiquant clairement leurs souhaits à leurs héritiers.

C. Recommandations pour une planification efficace des héritages numériques.

La planification efficace des héritages numériques est devenue de plus en plus importante à mesure que nos vies deviennent de plus en plus numériques. Voici quelques recommandations pour une planification efficace des héritages numériques en France :

1. Inventaire des Actifs Numériques : Commencez par dresser un inventaire de tous vos actifs numériques, tels que les comptes en ligne, les médias sociaux, les comptes bancaires en ligne, les documents stockés sur le cloud, les photos, les vidéos, etc. Identifiez les éléments de valeur et ceux qui pourraient nécessiter une gestion

spécifique.

2. Désignation d'un Exécuteur Numérique : Désignez une personne de confiance chargée de gérer vos actifs numériques après votre décès. Assurez-vous de lui fournir toutes les informations nécessaires pour accéder à vos comptes en ligne et gérer vos données numériques conformément à vos souhaits.
3. Rédaction d'un Testament Numérique : Si vous avez des actifs numériques importants, envisagez de rédiger un testament numérique spécifiant comment vous souhaitez que vos données numériques soient gérées et transmises après votre décès. Consultez un professionnel du droit pour vous assister dans cette démarche.
4. Informations et Instructions Claires : Fournissez des instructions claires à votre exécuteur numérique sur la manière de gérer vos actifs numériques, y compris la suppression de comptes, la conservation de souvenirs numériques, ou la transmission de certaines données à des proches.
5. Conservation des Mots de Passe : Assurez-vous que votre exécuteur numérique a accès à vos mots de passe et informations d'identification nécessaires pour accéder à vos comptes en ligne. Vous pouvez utiliser des gestionnaires de mots de passe pour stocker et partager ces informations en toute sécurité.
6. Mise à Jour Régulière : Pensez à mettre à jour régulièrement votre planification des héritages numériques en fonction des changements dans votre vie numérique, tels que la création de nouveaux comptes en ligne, la modification des mots de passe, etc.

En suivant ces recommandations et en planifiant efficacement la gestion de vos héritages numériques, vous pouvez faciliter la transmission de vos données numériques après votre décès et garantir qu'elles sont gérées conformément à vos souhaits.

Sources :

1. Décision – Cour d'appel de Montpellier : RG n°19/03353 | Cour de cassation
2. LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (1) – Légifrance
3. Décision – Cour d'appel de Paris : RG n°21/18397 | Cour de cassation
4. Décision – Cour d'appel de Riom : RG n°23/00166 | Cour de cassation
5. Le cadre européen | CNIL
6. Conseil d'État, 10ème – 9ème chambres réunies, 07/06/2017, 399446 – Légifrance